#### 

DEPARTEMENT - REGION DE LA GUADELOUPE \*\*\*\*\*\*\*

### SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Première convocation : 30 juin 2025 : 23 juin 2025

Membres en exercice

: 28

## DELIBERATION N°CS2025-06-77/5 AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DECI

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)		X	
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X	ļ	
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)		X	
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)			M. Alain LEON
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)			Mme Nicole SINIVASSIN
11	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
13	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)		X	
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X	1	
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)		X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X	1	
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
22	M. Guy LOSBAR (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame M. GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.

### Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

A la clôture de l'exercice 2024, l'excédent de fonctionnement capitalisé s'élevait à 234 954,57 €, affecté de la manière suivante :

- 34 954,57 € en section de fonctionnement au compte R002
- 200 000,00 € en section d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés.

Le Comité Syndical, Ouï le rapport de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents DECIDE:

VOTE:	NOMBRE DE VO	IX : 18
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	2

**ARTICLE 1 : DE CONSTATER**, que le compte administratif 2024 – *budget DECI*, fait apparaître le résultat suivant :

DECI		
		2024
SECTION FONCTIONNEMENT		
dépenses		111 396,31 €
recettes		344 424,72 €
solde de l'exercice (résultat)		233 028,41 €
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté (n-1)		1 926,16 €
ansfert de résultat par opération d'ordre non budgéta	2/	
restes à réaliser dépenses		198,00€
restes à réaliser recettes		
solde restes à réaliser		-198,00 €
Solde cumulé de la section	+	224 054 57 6
	+-	234 954,57 €
Solde cumule avec restes a realiser (A)		234 730,37
Solde cumulé avec restes à réaliser (A)  SECTION D'INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses		28 111,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes		28 111,61 € 21 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice	_	28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1)	-	28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 € 11 239,10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1) solde cumulé		21 000,00 € 7 111,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1) solde cumulé ansfert de résultat par opération d'ordre non budgéta	- - -	28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 € 11 239,10 € 18 350,71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1) solde cumulé ansfert de résultat par opération d'ordre non budgéta	- - -	28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 € 11 239,10 € 18 350,71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1) solde cumulé ansfert de résultat par opération d'ordre non budgéta Solde d'exécution cumulé restes à réaliser dépenses	- - - -	28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 € 11 239,10 € 18 350,71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1) solde cumulé ansfert de résultat par opération d'ordre non budgéta Solde d'exécution cumulé restes à réaliser dépenses restes à réaliser recettes	- - -	28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 € 11 239,10 € 18 350,71 €  18 350,71 € 267 313,96 € - €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1) solde cumulé ansfert de résultat par opération d'ordre non budgéta Solde d'exécution cumulé restes à réaliser dépenses restes à réaliser recettes	- - -	28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 € 11 239,10 € 18 350,71 €  18 350,71 € 267 313,96 € - €
SECTION D'INVESTISSEMENT  dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1) solde cumulé ansfert de résultat par opération d'ordre non budgéta Solde d'exécution cumulé restes à réaliser dépenses restes à réaliser recettes solde restes à réaliser	- - - -	28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 € 11 239,10 € 18 350,71 €  18 350,71 € 267 313,96 €
SECTION D'INVESTISSEMENT dépenses recettes solde de l'exercice déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1) solde cumulé ansfert de résultat par opération d'ordre non budgéta		28 111,61 € 21 000,00 € 7 111,61 € 11 239,10 € 18 350,71 € 267 313,96 € 267 313,96 €

ARTICLE 2 : D'AFFECTER le résultat de clôture de la section d'exploitation tel que constaté de 234 954,57 € comme suit :

- 34 954,57 € en section d'exploitation en excédent reporté en ligne R002 du budget supplémentaire 2025 DECI
- 200 000,00 € en section d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés

**ARTICLE 3 : DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Le Présiden

Ferdy LOUISY

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

**Maddly GARGAR** 

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la désente de la supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publication le : 11-07-2025